

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°189 du Comité syndical

Approbation du compte de gestion 2010

Le Compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2010, a été produit par le comptable le 7 avril 2011, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du Compte administratif. Le Comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce Compte de gestion.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2010, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2010 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Mandats émis **487 553,37 €**

Recettes

Titres émis **405 085,35 €**

Résultat de l'exercice - 82 468,02 €

Résultat reporté 150 844,34 €

Résultat cumulé 68 376,32 €

Section d'investissement

Dépenses

Mandats émis **24 149,01 €**

Recettes

Titres émis **38 535,14 €**

Résultat de l'exercice **14 386,13 €**

Résultat reporté 33 875,80 €

Résultat cumulé **48 261,93 €**

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT